



Principes
Directeurs et
Recommandations
de la
CIDSE

Agriculture: du Problème à la Solution

Garantir le Droit à l'Alimentation
dans un Monde de Contraintes Climatiques

} S'éloigner d'une approche de l'alimentation, de l'agriculture et du changement climatique basée sur le marché

} Réorienter l'agriculture pour qu'elle remplisse sa fonction sociale, économique et écologique de manière durable

Dans ce document

Résumé exécutif	3
Principes	6
Recommandations	9
Conclusion	19

Adaptation*

L'adaptation aux changements climatiques indique l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des *stimuli* climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques. On distingue divers types d'adaptation, notamment l'adaptation anticipée et réactive, l'adaptation publique et privée, et l'adaptation autonome et planifiée.

Atténuation*

Intervention anthropique pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre.

Résilience

La résilience est définie comme la «capacité des groupes ou communautés à s'adapter et à apprendre à faire face à des stress et à des perturbations externes d'ordre politique, social, économique ou environnemental» (Adger, 2000).

*Définitions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2001, www.ipcc.ch/pdf/glossary/tar-ipcc-terms-fr.pdf.

Comment réorienter l'agriculture pour qu'elle remplisse sa fonction sociale, économique et écologique de manière durable? Le présent document présente le point de vue de la CIDSE concernant les principes directeurs qui devraient régir les politiques climatiques et agricoles, au vu du défi que suppose le changement climatique pour les populations et la planète.

Les recommandations politiques et les considérations contenues dans ce document sont basées sur l'analyse du lien entre climat et agriculture et les débats qui ont lieu actuellement au sein de la CIDSE et de ses organisations membres.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Christine Campeau, de l'Alliance Ecuménique «Agir Ensemble» (EAA), pour sa contribution au paragraphe sur la consommation et les déchets alimentaires.

Contacts:

Gisele Henriques (politique de l'alimentation), henriques@cidse.org, +32(0) 2 233 37 54

Emilie Johann, (politique du climat), johann@cidse.org, +32(0) 2 282 40 71

Publié en octobre 2012 par la CIDSE, Rue Stévin 16, 1000, Bruxelles (Belgique)

Photo de couverture: @Nikida

Ce document est disponible en anglais, espagnol et français à l'adresse www.cidse.org/resources.

Résumé exécutif

Le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire sont inextricablement liés. La CIDSE est d'avis que la lutte contre la faim dans le monde ainsi que la perspective de devoir nourrir une population chaque jour plus nombreuse, dans le contexte du changement climatique, constituent le défi majeur de notre époque. Ce dernier ne peut être relevé que par le biais de l'adoption de politiques intersectorielles cohérentes réduisant les émissions provoquées par les activités agricoles et l'augmentation simultanée de la capacité de ce secteur à faire face aux impacts du changement climatique, tout en mettant à profit son potentiel en termes de lutte contre la pauvreté.

Le présent document expose les principes de base qui, d'après la CIDSE, devraient fournir un cadre permettant d'aborder les questions agricoles et de garantir le droit à une alimentation adéquate face au défi climatique. En tant qu'alliance internationale d'agences de développement catholiques, nos principes se basent sur la doctrine sociale de l'Église et sur les principes des droits humains qui soutiennent la dignité, l'équité et la justice. Nous pensons que les droits humains – et notamment le droit à une alimentation adéquate – doivent être le point de départ du développement de toute analyse et de toute politique en lien avec le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire. En notre qualité d'organisations de développement, nous fondons notre analyse sur les expériences de nos projets et programmes, et sur le travail de terrain de nos partenaires du Sud, en lien direct avec les communautés affectées.

À l'heure actuelle, près d'une personne sur sept ne peut jouir du droit fondamental à l'alimentation. Les défis visant à garantir la sécurité alimentaire sont de taille, et le changement climatique ne fera que les rendre encore plus difficiles à surmonter. L'agriculture est un secteur-clé aussi bien du point de vue de ses contributions au changement climatique que des impacts que ce dernier lui inflige. Les activités agricoles, y compris les répercussions indirectes du changement d'affectation des terres et de la déforestation¹, représentent un tiers des émissions totales de gaz à effet de serre (GES)². Dans un même temps, le secteur agricole est particulièrement affecté par le changement climatique, et une adaptation sera certainement nécessaire pour faire face aux défis liés au climat, tels que la désertification, la dégradation des terres, la sécheresse, les inondations et la pénurie d'eau. De plus, l'agriculture constitue la première source de revenus pour la majeure partie de la population pauvre mondiale, dont 75 % sont des petits producteurs³. Ces personnes sont les plus vulnérables; non seulement elles produisent la plus grande partie des aliments du monde⁴ en ayant recours à des pratiques à faible génération d'émissions, mais elles disposent également des capacités les plus faibles pour faire face au changement climatique.

Malgré les solides preuves scientifiques existantes, les impacts croissants du phénomène et l'émergence de cadres politiques, l'ambition consistant à faire face au changement climatique demeure largement insuffisante. Les niveaux d'émissions de CO₂ ont atteint un «record historique de 34 milliards de tonnes en 2011.»⁵ Face à l'augmentation des émissions et au caractère inapproprié des objectifs et des politiques en place, l'écart grandit⁶ entre les engagements politiques et les réductions nécessaires pour rester en deçà du seuil de 2°C⁷, fondées sur des données scientifiques.

Si le statu quo est maintenu en ce qui concerne la production et la demande d'aliments, les émissions découlant des activités agricoles augmenteront de près de 40 % au-dessus des niveaux de 2005 d'ici 2030.⁸ «À l'échelle mondiale, les émissions d'oxyde d'azote (N₂O) provenant des sols et le méthane (CH₄) provenant de la fermentation entérique des ruminants constituent les sources les plus importantes d'émissions de GES provoquées par les activités agricoles. Ces dernières années, les conséquences du changement d'affectation des terres ont également entraîné la libération dans l'atmosphère de grandes quantités de carbone de l'écosystème tel que le CO₂.»⁹ Au-delà de ces chiffres mondiaux, la réalité est très diverse, l'agriculture industrielle contribuant bien plus aux émissions de GES que les petits producteurs.



Ceci s'explique par sa dépendance vis-à-vis des intrants agricoles externes, l'utilisation des engrais azotés synthétiques, la concentration de méthane provenant de l'élevage et les émissions de CO₂ découlant de l'utilisation des machines agricoles et des défrichements à grande échelle.

Malgré l'essor global historique qu'a connu la production ces 50 dernières années, la faim progresse. L'agriculture mondiale produit 17% de calories de plus par jour et par personne aujourd'hui qu'il y a trente ans, malgré un accroissement démographique de 70%¹⁰. Cependant, la hausse des rendements ne se traduit pas automatiquement en sécurité alimentaire. La faim n'est pas simplement liée à l'insuffisance de la production; la question de l'inégalité de l'accès est cruciale en ce qui concerne la sécurité alimentaire¹¹.

Le rapport «Volatilité des prix et Sécurité alimentaire»¹² publié en 2011 par le Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a indiqué qu'il n'est pas nécessaire de stimuler la croissance de la production [mais] il est urgent de l'orienter vers un objectif de sécurité alimentaire à long terme». La question est la suivante: Comment réorienter l'agriculture pour qu'elle remplisse sa fonction sociale, économique et écologique de manière durable? Pour y parvenir, nous pensons qu'il faut établir des voies de développement durables qui réorientent le rôle du secteur agricole au service de la société et construire des systèmes de production divers et résilients contribuant à la sécurité alimentaire, à l'équité sociale et à la régénération de l'environnement.

Enfin, il est également urgent de remettre en cause nos modèles de production et de consommation actuels, qui sont non seulement non durables d'un point de vue agricole, mais qui constituent aussi un moteur principal du changement climatique. Il est impératif de mettre fin aux économies générant d'importantes émissions d'une manière générale, et de placer la finitude des ressources naturelles au centre de notre système économique. À ce titre, les pays développés doivent commencer à réduire drastiquement leurs émissions, notamment dans le secteur agricole, et aider les pays en développement à emprunter des voies de développement synonymes de faibles niveaux d'émissions.

C'est dans cet esprit que le présent document formule des recommandations-clés à l'intention des décideurs, en ciblant particulièrement les négociations sur l'agriculture au sein de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique (OSCST) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Table ronde sur la sécurité alimentaire et le changement climatique qui se tiendra lors de la 39^{ème} session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), ces deux organes étant, respectivement, les instances intergouvernementales les plus légitimes pour les questions de changement climatique et de sécurité alimentaire.

Il est urgent de procéder au véritable changement de cap attendu depuis longtemps; la CIDSE en appelle à ce que les principes détaillés ci-dessous guident les futures orientations politiques:

- **Adoption d'une approche basée sur le droit à l'alimentation;** éliminer les notions de charité et insister sur les obligations juridiques et morales pour veiller à ce que toutes et tous puissent se nourrir dignement.
- **Mise à profit du rôle de l'agriculture dans la réduction de la pauvreté;** en sa qualité de principal secteur économique dans la plupart des pays en développement, l'agriculture constitue la source de revenus essentielle de la majorité des populations pauvres du monde. Les États sont tenus de protéger et de garantir le droit à une alimentation adéquate de leurs populations, et, partant, de soutenir leur agriculture locale de sorte à ce qu'elle réponde aux besoins des plus vulnérables.

- **Respect des responsabilités communes mais différenciées;** ce principe traduit la responsabilité conjointe de la communauté internationale au titre des dommages causés à l'environnement résultant des activités humaines de manière à refléter les contributions respectives des pays aux émissions de GES, la manière dont ils sont affectés par ces émissions, ainsi que leurs capacités respectives à faire face à ces impacts.
- **Intégrité de la science et principe de précaution;** les connaissances fournies par les organes scientifiques intergouvernementaux sur le changement climatique et ses impacts environnementaux et socio-économiques doivent constituer la base de l'action politique.

Dans ce document, la CIDSE présente également six recommandations détaillées en matière de climat et d'agriculture, à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques.

Recommandations

- }] Investir dans la production alimentaire à petite échelle
- }] Encourager les modèles de production durables
- }] Prendre garde aux fausses solutions comme l'intégration de l'agriculture aux marchés du carbone ou les agrocarburants¹³
- }] Garantir l'accès à la terre, aux ressources naturelles et aux biens communs
- }] Procéder à une mise en cohérence des politiques financières, commerciales et agricoles afin de garantir le droit à une alimentation adéquate
- }] Modifier les habitudes de consommation et réduire les déchets alimentaires ainsi que les pertes après récolte



Principes généraux

1. Le respect et l'adhésion aux droits humains

Les droits humains sont protégés en vertu du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits humains; de la même manière, les obligations corrélatives des États vis-à-vis de l'ensemble des signataires sont consacrées dans le droit international. Les impacts du changement climatique mettent en péril les droits humains fondamentaux.

Le droit à une alimentation adéquate constitue un droit humain. Tout être humain a le droit de vivre dans la dignité, à l'abri de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Une approche fondée sur le droit à l'alimentation permet d'éliminer les notions de charité et d'insister sur les obligations juridiques et morales pour veiller à ce que toutes et tous soient en mesure de se nourrir dignement. Le droit à une alimentation adéquate est reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme¹⁴ et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)¹⁵, entre autres instruments. Comme défini avec autorité par le Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels (Comité sur les DESC) dans son Observation générale n°12: «Le droit à une alimentation adéquate est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec autrui, a accès à tout instant, physiquement et économiquement, à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer.»

Pour Olivier de Schutter, le Rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, «pour produire sa propre alimentation, une personne a besoin d'une terre, de semences, d'eau ainsi que d'autres ressources et, pour l'acheter, elle a besoin d'argent et d'un accès au marché. Le droit à une alimentation adéquate implique dès lors que les États créent un cadre habilitant qui permette aux individus d'utiliser leur plein potentiel en vue de produire ou de se procurer une alimentation adéquate pour eux-mêmes et leurs familles. Pour acheter de la nourriture, une personne a besoin de revenus adéquats: le droit à une alimentation adéquate implique par conséquent que les États fassent en sorte que les politiques salariales ou les filets de sécurité sociale permettent aux citoyens de réaliser leur droit à une alimentation adéquate.»¹⁶

Une approche centrée sur la dignité humaine concernant l'ensemble des politiques et des secteurs doit être adoptée afin de cibler celles et ceux dont l'accès aux aliments n'est pas garanti, à savoir celles et ceux dont les droits sont soit violés, soit mis en péril, et afin d'aborder les responsabilités des détenteurs d'obligations à promouvoir, protéger et garantir ces droits. Une telle approche garantira une analyse des causes profondes de la faim dans le contexte du changement climatique et de l'importance de la participation des personnes affectées dans l'élaboration et la mise en œuvre des réponses. Une approche axée sur le respect des droits humains assurera également une

Qu'est-ce que l'agroécologie ?

L'agroécologie s'intéresse au maintien d'une agriculture productive permettant d'assurer des rendements réguliers et optimisant l'utilisation des ressources locales tout en réduisant les impacts environnementaux et socio-économiques des pratiques intensives. L'agroécologie :

- Constitue une approche intégrée de l'agriculture et de l'alimentation fortement ancrée dans l'échelon local, qui reflète l'expérience et les connaissances traditionnelles,
- Relie l'écologie, la culture, l'économie et la société afin de maintenir la production agricole, des environnements sains et l'avenir des communautés,
- Applique les principes de l'écologie à la conception et à la gestion d'écosystèmes agricoles durables.

analyse permettant d'identifier les personnes et les groupes particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire, ainsi que les obstacles spécifiques auxquels ils sont confrontés, comme c'est notamment le cas des femmes.

2. La lutte contre la pauvreté et le rôle socio-économique de l'agriculture

Le secteur agricole joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. L'agriculture prédomine dans l'économie des pays connaissant les taux les plus élevés de personnes pauvres et sous-alimentées. En sa qualité de principal secteur économique dans la plupart des pays en développement, l'agriculture constitue la source de revenus essentielle de la majorité des populations pauvres du monde. Les populations pauvres vivant en milieu rural sont particulièrement dépendantes du secteur agricole, du point de vue de leur subsistance ou des revenus permettant de répondre aux besoins des ménages.

Cependant, afin de stimuler la croissance de ce secteur et de pallier l'insuffisance des financements octroyés par la communauté internationale, les gouvernements des pays en développement se tournent de plus en plus, pour trouver des solutions, vers les acteurs du secteur privé et les investissements directs étrangers¹⁷ qu'ils fournissent, ces derniers se convertissant en un indicateur communément accepté du «succès» du développement. Une telle approche suscite de vives préoccupations dans la mesure où les objectifs lucratifs à court terme de certaines entreprises puissantes ne tiennent pas compte du caractère multi-

fonctionnel de l'agriculture, notamment des facteurs tels que la réduction de la pauvreté, la préservation de l'environnement et l'aménagement du territoire, entre autres. De plus, l'adoption de normes régissant les activités des entreprises transnationales privées en ce qui concerne leurs impacts sur les droits humains, ainsi que leur application, reste encore un travail à poursuivre. Il s'agit là d'une préoccupation majeure, étant donné que les investissements directs étrangers réalisés par les transnationales peuvent se traduire par un accaparement des terres et des ressources naturelles, qui porte atteinte aux droits humains des communautés locales.

Un risque majeur découlant de ce rôle accru accordé au secteur privé est l'utilisation de fonds publics afin de subventionner les intérêts de certaines entreprises, aux dépens des populations locales. Pour reprendre un exemple récent relaté dans la presse, la faim ne devrait pas être perçue comme une opportunité commerciale pour procéder à un arbitrage concernant les prix des aliments découlant de la sécheresse ayant touché les États-Unis en 2012.¹⁸ L'éradication de la faim et de la pauvreté relève avant toute chose de la responsabilité des gouvernements eux-mêmes. Les États sont tenus de protéger et de garantir le droit à une alimentation adéquate de leurs populations, et, partant, de soutenir leur agriculture locale de sorte à ce qu'elle réponde aux besoins des plus vulnérables. Il est impératif que les politiques agricoles et climatiques ne perdent pas de vue le rôle important que joue l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté. En fait, pour être véritablement efficace, toute politique visant à traiter les problèmes à la base doit mettre à profit ce potentiel.

Les méthodes de l'agriculture agroécologique incluent : l'agroforesterie, la lutte biologique (lutte contre les insectes nuisibles et les maladies à l'aide de prédateurs naturels), les méthodes de collecte de l'eau, les cultures intercalaires, les cultures d'engrais vert, les systèmes intégrés agriculture-élevage, ainsi que de nombreuses autres pratiques. Un point commun à l'ensemble des méthodes précédemment décrites est la faible utilisation d'intrants externes.

La mise en pratique des technologies agroécologiques exige des innovations technologiques, une refonte des politiques agricoles et des changements socio-économiques, mais surtout une compréhension plus approfondie des interactions complexes à long terme entre les ressources, les personnes et leur environnement. Afin de parvenir à cette compréhension, l'agriculture doit être conçue comme un système écologique et socio-économique.



De plus, nous exprimons notre inquiétude face à la tendance actuelle à la «financiarisation» du secteur agricole et à la marchandisation des ressources naturelles qui en découle. Nous appuyons les concepts d'équité sociale et encourageons la reconnaissance de la finitude des ressources naturelles. Nous réaffirmons les limites d'une approche de l'alimentation, de l'agriculture et du changement climatique basée sur le marché, une approche qui s'est avérée incapable de garantir la sécurité alimentaire à l'échelle planétaire.

3. Des responsabilités communes mais différenciées vers la justice climatique

Le principe des «responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives»¹⁹ constitue l'un des principes fondateurs de la CCNUCC et de la législation environnementale internationale. Sa mise en œuvre dans les différents domaines touchés par le changement climatique est essentielle en lien avec le rôle de l'agriculture dans l'adaptation et l'atténuation. Le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives est crucial pour permettre un partage équitable de la charge et des efforts permettant de résoudre la crise climatique. Il vise à traduire la responsabilité conjointe de la communauté internationale au titre des dommages causés à l'environnement résultant des activités humaines de manière à refléter:

- Les contributions des pays à des niveaux non durables d'émissions de GES;
- La manière dont les pays sont affectés par ces émissions de GES, et
- Leurs capacités respectives à faire face aux impacts, en mettant l'accent sur la responsabilité des pays développés vis-à-vis du caractère non durable des modèles environnementaux actuels.

Ces éléments doivent être incorporés dans l'ensemble des politiques climatiques, qu'elles aient trait à l'atténuation, à l'adaptation, au financement de l'action climatique ou au transfert de technologie, ainsi que dans les différents domaines affectés par le changement climatique, l'agriculture et la

production d'aliments. L'action pour le climat doit refléter les responsabilités des pays en matière de changement climatique, ainsi que leurs capacités respectives à y faire face, si nous souhaitons réaliser la justice climatique. Le partage juste et équitable des efforts et des coûts de résolution de la crise climatique doit refléter la responsabilité historique des pays développés, le rôle croissant des économies émergentes, ainsi que le droit de tous les pays, notamment les moins avancés, au développement durable. Il s'agit d'un défi que la communauté internationale doit relever afin que les politiques climatiques permettent de réaliser l'effort mondial urgent en faveur du développement durable, du respect des droits humains et de l'élimination de la pauvreté.

4. Le principe de précaution

Les connaissances fournies par les organes scientifiques intergouvernementaux sur le changement climatique et ses impacts environnementaux et socio-économiques doivent constituer la base de l'action politique. La climatologie est en mesure de fournir de précieuses informations concernant les actions nécessaires pour éviter les pires scénarios climatiques et leurs impacts sur les régions et les populations les plus vulnérables.

De plus, bien que les informations et les travaux scientifiques actuels portant sur les scénarios futurs deviennent de plus en plus précieux et précis, des actions cohérentes demeurent nécessaires dans l'hypothèse d'incertitudes scientifiques. L'article 3.3 de la CCNUCC rappelle que les pays doivent prendre des «mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets néfastes. Quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour différer l'adoption de telles mesures.»²⁰ Le principe de précaution devrait orienter toute mesure en lien avec le climat dans le domaine de l'agriculture, notamment lorsque la sécurité alimentaire pourrait être menacée.

Recommandations visant à orienter les politiques climatiques et agricoles

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), en sa qualité de plate-forme intergouvernementale et internationale la plus importante dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, constitue l'organe de prise de décisions légitime devant guider les efforts internationaux afin de garantir la cohérence et d'éviter la fragmentation. Le climat et l'agriculture figurent parmi les priorités de la 39^{ème} session du CSA qui aura lieu en octobre 2012, lors de laquelle une table ronde sera consacrée à cette question. Nous exhortons par conséquent le CSA à tenir compte des conclusions du rapport publié en 2012 par le Groupe d'Experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition intitulé «Sécurité alimentaire et Changement climatique», en plus des recommandations politiques détaillées ci-dessous.

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

La prise en compte des questions d'agriculture dans la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) relève de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique (OSCST). Dans sa décision 2/CP.17, la Conférence des Parties (COP) a décidé à Durban en 2011 de mandater l'OSCST pour tenir compte des questions liées à l'agriculture dans le contexte des «approches sectorielles coopératives et des actions spécifiques par secteur afin de faciliter la mise en œuvre de l'article 4, paragraphe 1(c) de la Convention»²¹, en vue de prendre une décision à COP18. La mise en place d'un programme de travail portant sur l'agriculture constitue l'une des options envisagées pour progresser en la matière.

Il est important de noter que la CIDSE rejette tout programme de travail de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique (OSCST) de la CCNUCC ne traitant pas en priorité les défis urgents en termes d'adaptation, ainsi que la nécessité d'un soutien financier et structurel aux pratiques agricoles durables. Il est essentiel que la proposition de programme de travail portant sur l'agriculture dans le cadre de la CCNUCC ne mène pas uniquement à l'adoption de mesures d'atténuation et qu'elle ne fasse porter aucune pression supplémentaire sur les épaules des petits producteurs, par le biais de politiques climatiques inadaptées. La création d'un cadre spécifique pour traiter les questions d'agriculture pourrait saper les efforts pertinents déjà réalisés en matière d'adaptation de l'agriculture dans le cadre de la CCNUCC, tels que le programme de travail de Nairobi et le programme de travail sur les pertes et préjudices. L'interconnexion entre la production alimentaire et les questions sociales, environnementales et économiques doit être intégrée dans les politiques de la CCNUCC.

Sur la base des quatre principes précédemment détaillés, les recommandations-clés de la CIDSE sont les suivantes:

Recommandation n°1 Investir dans la production alimentaire à petite échelle

Investir dans les petits producteurs au moyen d'approches agroécologiques peut donner lieu à de multiples résultats positifs, en augmentant la production, la sécurité alimentaire et des revenus, tout en améliorant la résilience aux chocs climatiques et aux autres chocs sur les moyens de subsistance, et en réduisant la contribution de l'agriculture aux émissions de gaz à effet de serre.²²

Afin de réduire les vulnérabilités et d'augmenter la capacité d'adaptation, les structures de pouvoir qui ont rendu les personnes vulnérables en premier lieu doivent être remises en question. Par exemple, si le problème de l'insécurité alimentaire est provoqué par l'incapacité des agriculteurs à acheter des intrants agricoles ou par l'insécurité foncière dont ils sont victimes, qui les empêche d'investir dans leurs terres, l'aide alimentaire ou la fourniture d'informations climatiques de meilleure qualité ne réduira en rien leur vulnérabilité.



Il est nécessaire d'augmenter les investissements dans l'agriculture et le développement rural, tout en accordant une place centrale aux droits et à la résilience des communautés les plus vulnérables. Ceci passe par l'augmentation des investissements dans la recherche agricole, les échanges entre agriculteurs et l'étroite coopération entre agriculteurs et organes scientifiques. Ces investissements doivent notamment porter sur les approches agroécologiques à faible apport d'intrants externes, ainsi que sur des services de vulgarisation dispensés au plus près des communautés, en incorporant et en s'appuyant sur les connaissances, les pratiques et les institutions existantes.

Idées à explorer:

- Aborder la question des investissements indésirables en déplaçant l'aide et les dépenses publiques consacrées à l'agriculture des pratiques générant d'importants niveaux d'émissions vers des modèles qui soient accessibles aux plus vulnérables et qui soient durables d'un point de vue social, économique et environnemental. Il convient de donner la priorité nécessaire à la fourniture de biens publics, tels que les services de vulgarisation et les infrastructures rurales.
- Augmenter les investissements en faveur des approches agroécologiques et de la production d'aliments à petite échelle. Ces investissements se situent à l'heure actuelle bien en deçà des niveaux nécessaires pour soutenir le potentiel d'adaptation et d'atténuation que recèlent ces approches.
- Privilégier les besoins d'adaptation aux besoins d'atténuation, particulièrement en ce qui concerne les petits producteurs²³, notamment en raison des financements insuffisants dont fait l'objet l'adaptation.
- Inclure à chaque politique liée à l'agriculture un important volet, ainsi que des mesures spécifiques, visant à améliorer les conditions de vie et de travail des femmes, en traitant les facteurs tels que l'accès des femmes au foncier. Bien qu'elles figurent parmi les personnes les plus vulnérables, les femmes contribuent de manière significative à la production nationale d'aliments. Selon la FAO, les femmes produisent entre 60 et 80 % de la nourriture dans la plupart des pays en développement.²⁴
- Soutenir la recherche orientée vers les réalités vécues sur le terrain par les populations les plus affectées par l'insécurité alimentaire et le changement climatique, et veiller à ce que les besoins réels des agriculteurs soient

efficacement pris en compte.

- Promouvoir les savoirs autochtones et l'innovation pilotée par les communautés comme moyen d'augmenter la résilience des modèles agricoles.
- Tenir compte, dans les politiques d'adaptation et d'atténuation du changement climatique en lien avec l'agriculture, des besoins, des opinions, des capacités et des expériences des petits producteurs et des personnes souffrant le plus de l'insécurité alimentaire et garantir leur participation et leur représentation dans les espaces politiques au sein desquels sont discutées ces questions. Il est nécessaire de soutenir les initiatives facilitant l'inclusion et la participation des personnes les plus affectées aux processus qui les concernent.
- Renforcer les organisations de producteurs afin qu'elles mettent leurs ressources en commun, qu'elles se répartissent les risques et qu'elles augmentent leur pouvoir de négociation tout au long de la chaîne alimentaire.
- Soutenir l'amélioration de l'accès aux marchés des petits producteurs, et mettre en œuvre des mesures garantissant la durabilité sociale et environnementale des marchés de produits alimentaires et des filières. Plus spécifiquement:
 - a. Soutenir le développement des marchés locaux afin de garantir des prix justes aux agriculteurs.
 - b. Soutenir les initiatives visant à augmenter leur pouvoir au sein des filières, dans le but de remettre en cause la domination actuelle de ces dernières par des acteurs individuels et de promouvoir une plus grande inclusion, lorsque les petits producteurs sont intégrés aux marchés régionaux ou mondiaux.

Nous exhortons les parties à la CCNUCC à:

- Développer des politiques qui traitent de façon conjointe les défis en lien avec l'adaptation et l'atténuation, tout en veillant à ce qu'un accent spécifique soit porté sur les besoins en termes d'adaptation des petits producteurs et sur la responsabilité principale de l'agriculture industrielle dans les émissions de GES du secteur agricole. Si les questions d'agriculture doivent être abordées sous l'égide d'un nouveau cadre en vertu de la CCNUCC, cela doit être fait de manière à (i) ne pas se concentrer uniquement sur l'atténuation (en ignorant ainsi les besoins d'adaptation urgents) et (ii) ne pas fragiliser les efforts d'adaptation actuels.

- S'attaquer au problème de la grave insuffisance des budgets alloués à l'adaptation. Les programmes d'agriculture durable qui renforcent la sécurité alimentaire et augmentent la résilience au climat doivent être soutenus en priorité dans le cadre de l'octroi de nouveaux financements publics pour la lutte contre le changement climatique.
- Compléter les cadres de fonctionnement de la CCNUCC, tels que le programme de travail de Nairobi et le programme de travail sur les pertes et préjudices par des investissements en matière de politique, de contenu et de finance. Il serait plus efficace de consolider ces efforts avant de développer tout nouveau cadre susceptible de rendre les négociations encore plus complexes qu'elles ne le sont déjà.
- Mettre en œuvre des mécanismes participatifs au sein de l'OSCST (similaires à ceux du CSA) afin de veiller à ce que les besoins, les opinions et les expériences des petits producteurs puissent être exprimés et pris en compte.

Nous exhortons le CSA à :

- Encourager le développement de plateformes locales et régionales, permettant aux personnes les plus affectées par l'insécurité alimentaire de prendre part à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes d'adaptation et d'atténuation.
- Intégrer les préoccupations liées au changement climatique à l'ensemble de ses travaux futurs et contribuer aux discussions de la CCNUCC concernant les questions agricoles.

Recommandation n°2 Encourager les modèles de production durables

Il existe une nette différence entre le rôle des différents modèles de production d'aliments et leur contribution aux émissions de GES, ainsi que leur valeur ajoutée pour les systèmes alimentaires locaux et la résilience potentielle au changement climatique. L'agriculture industrielle à grande échelle - avec un fort apport d'intrants externes tels que les engrais azotés synthétiques et le méthane de l'élevage - génère d'importants niveaux d'émissions. De plus, ces méthodes de production contribuent à la réduction du couvert forestier et, de là, aux émissions issues de la déforestation. Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau du CSA intitulé «Sécurité alimentaire

et Changement climatique» publié en 2012, prévient que «l'augmentation de la production ne doit pas être réalisée par la mise en culture à grande échelle de nouvelles terres, en raison des conséquences de ces conversions sur les émissions de gaz à effet de serre.»²⁵ De plus, ces modèles industriels sont en grande mesure caractérisés par des systèmes de monocultures dont le propre est la vulnérabilité au changement climatique.²⁶ Il est par conséquent nécessaire de reconnaître et d'accepter les préjudices qui ont été causés par ces modèles de production. Toute politique d'atténuation développée dans le domaine de l'agriculture doit par conséquent cibler en priorité les émissions les plus importantes, c'est-à-dire celles provenant de l'agriculture industrielle, tout en respectant le droit au développement des petits producteurs.

La tendance actuelle qui consiste à plaider en faveur d'une «intensification durable» par le biais d'une «agriculture intelligente face au climat»²⁷ devrait être considérée avec prudence. Bien que le changement climatique sape clairement les capacités de production, il serait très limité d'adopter une approche uniquement basée sur l'augmentation des rendements, ne remettant pas en cause le modèle de production en tant que tel ainsi que ses impacts, notamment dans la mesure où l'insécurité alimentaire n'est pas seulement une question de production insuffisante mais aussi d'accès inadapté.²⁸

L'expansion d'une agriculture industrielle tournée vers l'exportation dans certains pays en développement illustre que l'augmentation de la production ne mène pas nécessairement à un accès plus équitable à la nourriture. L'accès limité aux aliments, en raison du niveau élevé des prix des denrées alimentaires, est une cause structurelle profonde de l'insécurité alimentaire. Il convient, au lieu de cela, de soutenir l'augmentation de la productivité et de l'efficacité des petits producteurs, ainsi que les politiques garantissant la sécurité alimentaire à l'échelle locale, assorties d'un accès permanent aux aliments. Au-delà de la production de denrées alimentaires, l'agriculture joue également un rôle social et économique, en plus de fournir d'importants services environnementaux constituant des biens publics.

La «nature multifonctionnelle»²⁹ du secteur agricole est largement négligée dans les approches qui se concentrent uniquement sur l'augmentation de la production.



Le rapport 2008 de l'Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement (EICSTAD) nous rappelle notamment que «l'agriculture diversifiée à petite échelle est responsable de la part la plus importante de la production agricole mondiale. Bien que les systèmes agricoles spécialisés, à grande échelle et à forte intensité d'intrants, puissent donner lieu à des augmentations plus rapides de la productivité, les systèmes de production diversifiés, à petite échelle, des pays en développement offrent les meilleures perspectives d'amélioration des moyens de subsistance.»³⁰

De plus, le soutien des modèles de production durables (à savoir les modèles basés sur le fonctionnement des écosystèmes) implique de privilégier l'agriculture vivrière et familiale à l'agriculture industrielle à grande échelle. En effet, les petits producteurs sont les mieux placés pour mettre en œuvre les techniques de conservation des ressources naturelles (telles que l'eau, les sols et les forêts) qui respectent les conditions locales, créant ainsi des systèmes plus résilients et durables.

Idées à explorer:

- Promouvoir les politiques qui abordent la crise climatique et l'insécurité alimentaire de manière holistique, en évaluant les niveaux d'émissions des différents modèles agricoles, ainsi que leur capacité à réduire durablement les émissions. Les décisions doivent se baser sur des évaluations scientifiques indépendantes des émissions (telles que le rapport EICSTAD) découlant des différentes pratiques ainsi que sur des informations précises concernant les potentiels de chaque modèle en termes d'adaptation et d'atténuation, y compris du point de vue social et de la rentabilité.
- Mettre en place des mesures incitatives pour la production durable d'aliments, l'agroécologie et l'agriculture régénératrice, et promouvoir la diversité de la base de ressources génétiques.

- Tenir compte de la responsabilité principale que jouent les modèles de production industrielle dans l'élaboration des politiques d'atténuation du changement climatique.
- Éclaircir davantage les concepts d'«intensification durable» et d'«agriculture intelligente face au climat», en tenant compte de leurs impacts sur l'environnement et la sécurité alimentaire des communautés locales.

Nous exhortons les parties à la CCNUCC à:

- Veiller à ce que les politiques se fondent sur de solides recherches scientifiques et soient régies par le principe de précaution. Les décisions prises en vertu de la Convention doivent d'inspirer des travaux des institutions internationales pertinentes, notamment du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), ainsi que du rapport EICSTAD et des conclusions du Rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation³¹ sur les potentiels en matière d'adaptation et d'atténuation des pratiques agroécologiques.

Nous exhortons le CSA à:

- Mettre en œuvre des politiques et des décisions davantage orientées vers l'action et promouvoir la mise en place de mécanismes de suivi et d'obligation de rendre des comptes visant à ce que les États puissent efficacement mettre en œuvre les politiques et les programmes.
- Évaluer et comparer les différents systèmes agricoles et leur contribution (directe et indirecte) aux émissions, ainsi que leur potentiel d'adaptation.
- Promouvoir une augmentation plus forte des investissements et de la recherche dans les modèles agroécologiques, pour garantir la sécurité alimentaire et augmenter la résilience, en prêtant une attention particulière aux besoins des agricultrices.
- Encourager les États à mettre fin aux mesures incitatives en faveur de l'agriculture produisant un niveau élevé d'émissions.

Recommandation n°3 Prendre garde aux fausses solutions comme l'intégration de l'agriculture aux marchés du carbone ou les agrocarburants

Bien que les systèmes de production agricole générant un faible niveau d'émissions soient cruciaux pour réduire la contribution de l'agriculture aux émissions globales de GES, ces systèmes doivent être soutenus d'une manière qui soit cohérente et donne la priorité à l'adaptation de l'agriculture. Par exemple, nombre de fausses solutions à l'atténuation du changement climatique sont promues dans le secteur agricole. Ces «solutions» sont avant tout inadaptées aussi bien à l'atténuation du changement climatique qu'à la sécurité alimentaire. L'intégration de l'agriculture aux marchés du carbone est un exemple de fausse solution. On fait valoir que cette solution constituerait une bonne manière de mobiliser des ressources financières afin de garantir l'atténuation du changement climatique dans l'agriculture tout en favorisant l'adaptation et la lutte contre la pauvreté. Les propositions qui consistent à intégrer l'agriculture aux marchés de compensation peuvent cependant être remises en cause d'un point de vue environnemental, et présentent des risques considérables pour les petits producteurs.

La possibilité que les marchés du carbone des sols engendrent une pression accrue sur la sécurité alimentaire, sans contribuer à la réduction des émissions et tout en fragilisant les efforts d'atténuation du changement climatique, suscite de graves inquiétudes. Tout d'abord, ce sont les grandes exploitations agricoles et l'industrie agroalimentaire, et non les petites exploitations, qui seraient susceptibles d'attirer la plupart des investissements dans la séquestration du carbone dans les sols. En vertu du Mécanisme de développement propre (MDP) et de tout autre mécanisme de compensation carbone réglementé, les cycles de développement et de certification des projets sont longs, complexes et onéreux. Par conséquent, les plus à même d'obtenir des crédits carbone sont ceux en mesure de payer des «consultants carbone» spécialisés, pouvant proposer des projets de compensation d'une envergure suffisante pour couvrir les coûts de transaction en lien avec le MDP.

De plus, il est à craindre qu'une telle solution pourrait compromettre l'atténuation du changement climatique. Les stratégies de compensation du carbone telles que le MDP ne sont réalisables que pour les processus industriels, lorsque les émissions de gaz à effet de serre peuvent facilement être mesurées. Les champs destinés à l'agriculture, cependant, sont sujets à des processus biologiques complexes et sont hautement hétérogènes par nature. Cela rend difficile l'obtention de mesures fiables du carbone contenu dans les sols, essentielles à la quantification du CO₂ séquestré ainsi qu'à la génération des crédits correspondants.

Enfin, l'inclusion de l'agriculture aux marchés du carbone pourrait également entraîner une augmentation de la pression sur la terre, dans la mesure où les investisseurs sont attirés par les gains financiers associés à l'acquisition de terre selon ce scénario. Ceci peut encourager davantage l'accaparement des terres, et donner lieu à une expansion continue des monocultures à grande échelle, aux dépens des petits producteurs, des cultures traditionnelles et de la biodiversité.

Une autre fausse solution actuellement promue pour décarboniser le secteur des transports, suscitant de grandes préoccupations, est l'utilisation des agrocarburants comme substituts aux carburants classiques. Ceci a eu d'importants impacts sociaux et environnementaux, notamment sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, et des impacts marginaux, voire négatifs, sur l'atténuation du changement climatique. La demande croissante en faveur des agrocarburants a entraîné des effets négatifs sur la sécurité alimentaire locale, en raison des pressions sur la terre et de la mise en concurrence des cultures vivrières avec les agrocarburants. Les politiques relatives aux agrocarburants ont également mené à l'indexation des cours des denrées alimentaires sur ceux du pétrole, contribuant à l'augmentation de la volatilité des prix des denrées alimentaires. La contribution aux émissions de GES du changement indirect dans l'affectation des sols découlant de la production d'agrocarburants (par le biais de la déforestation et de la conversion des terres pour la culture d'agrocarburants, par exemple) est très importante, et nuit gravement au potentiel des agrocarburants en termes d'atténuation.³²



À ce titre, peu d'éléments attestent que la plupart des politiques et des programmes en matière d'agrocarburants contribuent à l'atténuation du changement climatique ou à la sécurité alimentaire³³. Les politiques d'atténuation doivent donc intégrer des évaluations des impacts néfastes potentiels susceptibles de fragiliser la production d'aliments ou d'encourager l'accaparement des terres, afin de ne pas encourager les fausses solutions.

Idées à explorer:

- Rejeter le recours aux mécanismes de flexibilité qui renvoient la responsabilité en matière d'atténuation sur les pays en développement.
- Veiller à ce que les solutions potentielles soient accessibles aux petits producteurs et qu'elles n'alourdissent pas leurs charges, en augmentant, par exemple, l'endettement.
- Mettre fin aux mandats d'incorporation ainsi qu'à toute subvention à la production d'agrocarburants (telle que l'investissement public ou les avantages fiscaux) et mettre l'accent sur les moyens permettant de réduire les niveaux de consommation d'énergie, au lieu de les maintenir à leur niveau actuel, non durable.
- Établir de solides mesures préventives sociales et environnementales permettant de régir les investissements privés dans les projets d'atténuation et d'adaptation agricoles.

Nous exhortons les parties à la CCNUCC à:

- Accorder une attention prioritaire à l'adaptation dans les politiques climatiques traitant des questions d'agriculture. Les options d'atténuation envisagées devraient viser à réduire les émissions là où elles sont les plus importantes, à savoir dans l'agriculture industrielle, avant toute chose.
- Réaliser une évaluation approfondie des options d'atténuation envisagées par l'ensemble des parties, et viser la durabilité, l'équité et la justice. Les impacts potentiels des options d'atténuation sur la sécurité alimentaire doivent être évalués et ensuite traités.
- Rejeter l'inclusion de l'agriculture aux marchés du carbone. Les propositions de mesures d'atténuation doivent inclure des indicateurs visant à surveiller de manière efficace les réductions des émissions, l'efficacité et la durabilité des différentes approches.
- Tenir compte du travail mené par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat en vue de la rédaction du cinquième rapport d'évaluation (AR5),

en réalisant un état climatologique servant d'orientation aux décisions politiques en matière climatique ainsi que d'outil permettant de surveiller le respect des engagements des pays.

- Intégrer une approche locale, nationale et mondiale de l'agriculture au sein de la CCNUCC. L'OSCST devrait fournir des informations aux parties concernant les modalités de garantie de la cohérence entre les actions planifiées dans les programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques (NAPA) et les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) et les propositions politiques dans le domaine de l'agriculture.

Nous exhortons le CSA à:

- Garantir que les stratégies, les politiques et les programmes d'adaptation et d'atténuation fassent l'objet d'une évaluation *ex ante* et *ex post* portant sur leurs impacts possibles sur le droit à une alimentation adéquate.
- Encourager les gouvernements et les donateurs à soutenir le développement et la diffusion des projets renforçant l'adaptation par le biais de pratiques durables augmentant la séquestration du carbone et intégrant la réduction des risques de catastrophe, s'il y a lieu.
- Contester les fausses solutions, telles que les agrocarburants, en dénonçant les impacts de ces politiques sur la sécurité alimentaire.
- Rejeter fermement la promotion des semences génétiquement transformées au nom de la résistance aux stress climatiques, tels que la sécheresse ou la salinité, dans toutes les politiques en lien avec le climat. Les brevets sur toute forme de vie devraient être formellement interdits.

Recommandation n°4 Garantir l'accès à la terre, aux ressources naturelles et aux biens communs

L'absence de sécurisation des droits fonciers et de l'accès aux ressources naturelles constitue l'une des principales causes structurelles de la faim et la pauvreté. L'accès et les conflits portant sur les ressources de production telles que les terres arables et l'eau vont devenir de plus en plus exacerbés en raison du changement climatique. Il est donc impératif que les gouvernements protègent les droits des petits producteurs par rapport à leurs ressources, étant donné que ces derniers en sont les principaux gestionnaires.

La proportion de terres arables – les terres pouvant être affectées aux cultures – diminue à une vitesse effrayante. Aujourd’hui, elle s’élève à moins de 10% de la superficie terrestre totale de la planète. Lors des 40 dernières années, un tiers des terres arables mondiales (1,5 milliard d’hectares) a été abandonné en raison de l’érosion et de la dégradation des sols. Ceci signifie que nous perdons chaque année près de 75 millions d’hectares du fait de la dégradation des terres.³⁴ Les intérêts économiques sont chaque jour davantage braqués sur cette ressource devenue très rare, ce qui entraîne la dépossession de milliers de personnes à travers le monde. Cette tendance, également connue sous le nom d’«accaparement des terres», est susceptible de se poursuivre, à moins que des mesures ne soient prises pour protéger les plus pauvres.

L’accaparement des terres peut donner lieu à la dépossession et / ou à l’incorporation de personnes dans un système agroindustriel non durable, avec les conséquences négatives que cela entraîne. Il compromet leurs moyens de subsistance, ainsi que leurs capacités à se nourrir et intensifie la dégradation des ressources.

Les moteurs de l’accaparement des terres incluent la production d’aliments destinés aux pays les plus riches, la production d’agrocarburants, les projets d’infrastructures à grande échelle, les mécanismes de crédits carbone et autres mécanismes basés sur le marché, ainsi que la spéculation pure des banques, des fonds de pension et des autres acteurs financiers sur cette ressource de plus en plus rare. L’augmentation des prix des produits agricoles a transformé l’acquisition de terres en une option d’investissement apparaissant comme de plus en plus attractive.

Les efforts doivent être intensifiés afin de garantir les droits fonciers des petits producteurs. Ceci permettra de garantir que ces personnes ne sont pas arbitrairement dépossédées de leurs terres et qu’elles bénéficient de conditions plus favorables dans leurs relations avec les investisseurs étrangers.

Il est également nécessaire d’instaurer une réforme de redistribution afin de lutter contre la répartition inégale des terres, qui caractérise la période post-coloniale d’un grand nombre de pays abritant les populations les plus pauvres du monde.

Idées à explorer:

- Garantir les droits fonciers et les droits des utilisateurs par le biais de la mise en œuvre rapide des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts.³⁵
- Déclarer un moratoire de deux ans sur les investissements à grande échelle réalisés par les entreprises étrangères et transnationales, jusqu’à la conclusion et à la mise en œuvre des Principes du CSA pour un investissement agricole responsable (IAR).
- Reconnaître les droits coutumiers.
- Prévoir une redistribution des terres et une indemnisation, lorsque c’est nécessaire.
- Intégrer le principe du consentement libre, préalable et informé ainsi que des régimes d’indemnités solides aux législations nationales, par le biais de cadres juridiques appropriés garantissant une aide juridique aux populations locales, ainsi que la protection de ceux et celles défendant les droits fonciers.
- Intégrer les modèles durables (tels que l’agroécologie) aux discussions relatives aux Principes du CSA pour un investissement agricole responsable.

Nous exhortons les parties à la CCNUCC à:

- Poursuivre les travaux sur les interactions entre changement climatique et accaparement des terres, afin de garantir que les politiques d’atténuation et énergétiques n’entretiennent pas davantage ce phénomène. Les politiques telles que les subventions et les objectifs en matière d’agrocarburants, qui détournent les cultures destinées à l’alimentation humaine vers un usage énergétique et promeuvent la concentration des terres, doivent être abolies.

Nous exhortons le CSA à:

- Soutenir en priorité la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts.
- Encourager le développement de politiques d’affectation des sols intégrées pour la sécurité alimentaire, l’adaptation et l’atténuation.
- Réduire le changement d’affectation des terres agricoles en favorisant l’agroforesterie, par exemple.



Recommandation n°5 Procéder à une mise en cohérence des politiques financières, commerciales et agricoles afin de garantir le droit à une alimentation adéquate

On prévoit que le changement climatique aura de terribles impacts sur la production d'aliments, et, de là, sur les prix des denrées alimentaires. D'un point de vue historique, la disponibilité d'aliments bon marché sur le marché international a été l'un des facteurs ayant contribué à réduire les investissements et le soutien en faveur de l'agriculture locale des pays en développement. Cet état de fait est généralement présenté comme l'une des raisons de la crise alimentaire de 2007–2008, les pays étant devenus vulnérables aux fluctuations des prix et incapables de répondre à leurs besoins à l'échelle locale. La libéralisation des marchés a signifié pour les pays en développement une augmentation sensible de la dépendance aux importations d'aliments, transformant l'augmentation des prix en source de forte préoccupation. Les politiques commerciales, négociées dans une ère de surproduction, doivent désormais être revisitées. L'un des principaux enseignements à tirer de la crise alimentaire est que le marché mondial n'est plus une source fiable et stable d'aliments bon marché. Face à l'augmentation des prix et à la volatilité, les importations ne peuvent pas être la pierre angulaire de toute stratégie de sécurité alimentaire durable.³⁶

Dans un document de discussion publié en 2011, la CNUCED³⁷ préconisait un «changement marqué de cap, de la production conventionnelle, de type industriel, basée sur les monocultures et dépendant fortement des intrants externes vers des systèmes de production durables, améliorant sensiblement la productivité des petits producteurs». Une telle augmentation de la production d'aliments doit s'accompagner d'un cadre commercial macroéconomique plus favorable, afin d'améliorer les moyens de subsistance et d'accroître les revenus des petits producteurs.

Malgré cela, le commerce des aliments devrait augmenter en raison du changement climatique, la plupart des pays en développement devenant plus dépendants des importations d'aliments et des fluctuations des prix du marché, augmentant ainsi leur vulnérabilité aux chocs correspondants.

Idées à explorer:

- Mieux intégrer les préoccupations en termes de sécurité alimentaire et de changement climatique aux politiques relatives aux marchés et aux accords commerciaux lors des négociations internationales.
- Réévaluer les règles commerciales afin de refléter les préoccupations relatives au droit à une alimentation adéquate, au lieu de donner la priorité aux préoccupations des exportateurs en matière d'accès aux marchés.
- Créer un espace dans les négociations commerciales afin de permettre aux pays souffrant d'insécurité alimentaire de répondre aux fluctuations de cours internationaux, comprenant la mise en œuvre de mesures de stabilisation des prix, des tarifs et des quotas d'importation, voire des restrictions des exportations, si nécessaire.
- Accorder une attention particulière aux pays à faibles revenus connaissant un déficit alimentaire, au moment de négocier les règles commerciales.
- Soumettre les politiques commerciales agricoles nationales, bilatérales et multilatérales à des évaluations *ex-ante* et *ex-post* des impacts environnementaux et sociaux.
- Permettre aux gouvernements des pays en développement de mettre en place des mesures commerciales efficaces, comprenant le recours à des mesures préventives spéciales, afin de soutenir la participation des petits producteurs sur les marchés locaux et régionaux.
- Mettre en œuvre des systèmes financiers nouveaux et innovants, sources prometteuses de financement public de l'action climatique, tels qu'une taxe sur les transactions financières (TTF), afin de soutenir les initiatives en matière d'adaptation et d'atténuation.
- Introduire des règles plus strictes concernant la spéculation sur les marchés financiers, y compris la mise en place de limites de positions applicables aux acteurs qui ne sont pas de bonne foi.

Nous exhortons le CSA à:

- Approfondir les discussions relatives au rôle du commerce sur la sécurité alimentaire, en prêtant une attention particulière aux nouveaux défis posés par le changement climatique.

Recommandation n°6 **Modifier les habitudes de consommation et réduire les déchets alimentaires ainsi que les pertes après-récolte**

À l'heure actuelle, alors que près d'un milliard de personnes souffrent de la faim, un autre milliard de personnes est considéré comme souffrant d'obésité et de surpoids.³⁸ L'obésité est à l'origine de 3,8 millions de décès survenant avant l'âge de soixante ans à l'échelle mondiale;³⁹ dans les années à venir, le nombre de décès causés par des maladies liées à l'obésité devrait atteindre les 5,1 millions de personnes d'ici 2030. Dans des pays tels que les États-Unis, ceci implique que la génération d'enfants actuelle pourrait voir son espérance de vie diminuer par rapport à celle de leurs parents en raison de leurs habitudes alimentaires.⁴⁰

Notre planète consomme davantage d'aliments, non seulement en raison de la croissance démographique, mais aussi parce que la consommation moyenne d'aliments augmente. Les personnes qui peuvent se le permettre, notamment, consomment davantage de viande, de produits laitiers et d'aliments transformés, dont la valeur nutritive est moindre en comparaison avec les céréales complètes, les fruits et les légumes. Ironiquement, la croissance économique contribue à cette transformation. Bien que les niveaux de nutrition augmentent en Inde, en Chine et partout ailleurs, une part croissante de ces populations se prête également à la surconsommation et consomme davantage d'aliments transformés, ce qui donne lieu à une transition du régime alimentaire assortie de sérieux impacts sur la santé publique. L'obésité est également liée à la qualité des aliments consommés.

Pour soutenir cette modification du régime alimentaire, nous assistons à un détournement accru des cultures céréalières de l'alimentation humaine vers l'alimentation du bétail, la demande pour la viande et les produits laitiers ayant connu une augmentation stable depuis les années 1960.⁴¹ Près d'un tiers de la surface cultivée mondiale (représentant 3,7 milliards d'hectares) est utilisé pour cultiver des aliments destinés à nourrir le bétail.⁴² En moyenne, environ 6 kg de protéines végétales sont nécessaires pour produire un seul kilo de protéine animale.⁴³ Les terres utilisées par les populations

locales / autochtones pour leur propre production alimentaire sont accaparées pour cultiver des aliments pour le bétail. La séparation entre la culture d'aliments destinés au bétail et l'élevage constitue également un problème croissant. Un aspect fondamental sur lequel reposent les systèmes agricoles est la circulation des nutriments, comme c'est le cas des engrais animaux, utilisés pour fertiliser les champs. Lorsque les activités d'élevage et la culture d'aliments destinés au bétail sont géographiquement séparées, les nutriments ne peuvent pas se recycler et sont par conséquent perdus dans le cycle local.

Par ailleurs, plus d'un tiers des aliments destinés à la consommation humaine produits à l'échelle mondiale est gaspillé.⁴⁴ Ceci représente environ une perte annuelle de 1,3 milliard de tonnes de nourriture.⁴⁵ Dans les pays en développement, les déchets sont principalement produits sur les exploitations agricoles, en raison des limites dont font l'objet les méthodes post-récolte, les techniques de conservation, le conditionnement et les systèmes de distribution. Dans les pays développés, les déchets découlent dans la plupart des cas des comportements des consommateurs ainsi que de l'inefficacité des processus propres aux filières. Ceci constitue une formidable opportunité lorsque l'on considère que l'ensemble des personnes souffrant de la faim dans le monde pourraient être sauvées de la sous-alimentation avec moins de 25 % des aliments objet de gaspillages aux États-Unis et en Europe.⁴⁶ Selon la FAO, 10% des émissions de gaz à effet de serre des pays riches proviennent de la production d'aliments qui ne seront jamais consommés.

Dans un monde confronté au changement climatique, à la croissance démographique et à une crise économique globale, nous devons être plus intelligents, plus efficaces et plus justes dans la manière dont nous produisons, distribuons et consommons nos aliments. Les grandes entreprises prennent chaque jour davantage le contrôle du système alimentaire, en recourant à des méthodes de production qui, à long terme, épuisent les ressources.

La nourriture et la terre sont considérées comme de simples marchandises, dont la valeur est fixée par des investisseurs en quête de profits. Pour chaque dollar de bénéfice engrangé, l'industrie alimentaire inflige plus de deux dollars au titre des dommages causés à l'environnement et aux ressources. Pour



des ventes nettes d'un montant de 128 000 milliards d'USD, elle génère des problèmes environnementaux dont le coût s'élève à 200 milliards d'USD, ce qui représente 224 % de plus que ses bénéfices.⁴⁷ En résumé, les techniques de production actuelles s'accompagnent de gains minimes, tandis que les coûts environnementaux sont exorbitants. Il s'agit là de problèmes systémiques dans la manière dont nous produisons, distribuons et consommons les aliments, des problèmes que nous devons résoudre.

Idées à explorer:

- Investir dans la sensibilisation des consommateurs et encourager une transition vers des choix alimentaires plus sains et plus durables, dans le cadre des actions d'adaptation. Ceci suppose de consommer plus de fruits et légumes et moins de produits d'origine animale.
- Investir dans la sensibilisation des consommateurs concernant la question des déchets alimentaires, notamment dans les pays développés.
- Introduire des mécanismes et des innovations en mesure de donner lieu à des systèmes alimentaires plus efficaces, générant moins de déchets d'un bout à l'autre de la filière, y compris la réutilisation des déchets organiques urbains (libres de tout polluant) sur les terres agricoles, ainsi que la réutilisation de l'engrais animal pour le biogaz, par exemple.
- Identifier et soutenir les processus de production alimentaire et les pratiques de distribution plus efficaces dans l'utilisation des ressources et assortis de moins d'externalités environnementales, en encourageant et en appliquant des restrictions au secteur privé, afin de produire et de distribuer de manière à réduire les émissions de GES.
- Mettre en place des filières plus courtes et des économies locales, par le biais de marchés paysans, de l'agriculture soutenue par la communauté et des conseils locaux de l'alimentation, par exemple.
- Encourager l'amélioration des mesures post-récolte dans les pays en développement où les déchets sont produits sur les exploitations agricoles.
- Renforcer les organisations de consommateurs.
- Prévoir des programmes sociaux à l'échelle locale, lorsque c'est possible.

Nous exhortons les parties à la CCNUCC à:

- Fournir, par l'intermédiaire de l'OSCST, des informations aux parties concernant le potentiel d'atténuation des mesures limitant l'expansion de la chaîne agroalimentaire synonyme de gaspillages, et encourager le soutien de mesures après récolte plus efficaces dans les pays en développement.

Conclusion

Si le statu quo est maintenu, les augmentations de la production agricole entraîneront foncièrement des augmentations des émissions des gaz à effet de serre; cependant, il est possible, en recourant aux modèles agroécologiques, de dissocier la production alimentaire d'une hausse des émissions. Si l'on veut que les communautés puissent s'adapter aux changements aussi bien économiques que climatiques, il est essentiel de développer la résilience des systèmes de production et les stratégies de subsistance des pauvres. Il faut pour cela enrayer l'expansion du modèle agroalimentaire industriel et favoriser les modèles de production agroécologiques, auxquels ont accès les petits producteurs, soutenir les capacités régénératrices de la terre et arrêter de générer des niveaux toujours plus élevés d'émissions de GES.

Il est urgent de modifier la manière dont nous concevons et pratiquons l'agriculture. La reconnaissance du rôle de la gouvernance inclusive est indispensable pour garantir que l'ensemble des parties veille au respect de l'agriculture durable. La participation et la consultation du public dans les projets et les programmes d'adaptation et d'atténuation, ainsi que des processus de prise de décision ouverts, transparents et inclusifs sont des éléments essentiels pour garantir le droit à une alimentation adéquate, face à la menace climatique.

La fragmentation des politiques par secteur ne peut pas répondre aux nouveaux défis posés par le changement climatique. La cohérence des politiques, basée sur les droits humains, doit être la pierre angulaire de l'ensemble des décisions prises.

L'agroécologie dans la pratique

L'AS-PTA (Association brésilienne pour l'agriculture familiale et agroécologique) travaille avec les communautés de petits producteurs depuis 1983, à la promotion de l'agroécologie comme stratégie permettant d'éradiquer l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Dans son programme de développement local mené dans la région semi-aride du Nordeste brésilien, l'AS-PTA coopère avec les organisations paysannes de la région, en impliquant jusqu'à 14 syndicats municipaux et des centaines d'associations communautaires dans le cadre de l'une des plus grandes initiatives menées par des ONG au Brésil. En recourant à des méthodes participatives, l'organisation a identifié les principales contraintes que rencontrent ces communautés en termes de production et de commercialisation, en analysant leurs causes profondes et en proposant et en pilotant des solutions.

L'un des problèmes les plus importants dans cette région est la pénurie d'eau pour la consommation humaine et animale, ainsi que pour la production agricole. Le potentiel de collecte des eaux de pluie, y compris des techniques innovantes telles que les barrages souterrains et les projets de micro-irrigation, a été identifié comme une réponse importante aux sécheresses qui affectent fréquemment la région. La propagation des variétés de semences locales, plus résilientes à la sécheresse, ainsi que la gestion de la végétation naturelle pour l'élevage, constituent également des stratégies complémentaires importantes.

Les évaluations des projets de l'AS-PTA ont démontré que l'augmentation de la production et l'amélioration de l'accès aux marchés locaux généraient une augmentation des revenus, ainsi que des augmentations significatives du bien-être nutritionnel des ménages concernés. Plus important encore, l'AS-PTA a constaté que les participants au programme étaient devenus bien moins vulnérables aux conditions de sécheresse depuis qu'ils avaient commencé à mettre en œuvre des méthodes agroécologiques.

L'AS-PTA fait partie d'un réseau national pour le développement de l'agroécologie et diffuse ses méthodes et ses techniques à d'autres partenaires de la société civile. Ce réseau (ANA) plaide également au niveau local et national en faveur de politiques publiques qui promeuvent le développement rural durable et améliorent les conditions des agriculteurs familiaux, qui produisent 70 % des aliments consommés au Brésil.



Références

- 1 Selon le rapport «Sécurité alimentaire et Changement climatique» du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, les cultures et l'élevage étaient responsables de 15 % des émissions en 2005, dont 2 % provenaient des secteurs s'y rapportant (production d'intrants chimiques, consommation d'énergie, irrigation, etc.). Le changement d'affectation des terres représente quant à lui 11 à 17 %. Voir: www.fao.org/cfs.
- 2 Institute for Agriculture and Trade Policy, «Agriculture in the climate talks: looking beyond Cancun», 2010, p. 2, www.iatp.org.
- 3 Aux fins du présent document, l'expression «petits producteurs» désigne l'ensemble des personnes dont les moyens de subsistance sont liés à la production d'aliments, notamment les agriculteurs, les pêcheurs artisanaux, les pastoralistes, les personnes vivant de la cueillette, ainsi que les travailleurs agricoles. Le concept «petit» varie sensiblement en fonction des pays et n'est pas seulement une question d'hectares. Nous utilisons ici ce terme afin de capturer le concept d'échelle, ainsi que le modèle de production utilisé et la contribution de la main d'œuvre familiale à la production.
- 4 En Afrique et en Amérique latine, la petite agriculture locale représente environ 80 % de l'ensemble des exploitations. En Amérique latine, les petites exploitations produisent jusqu'à 67 % de la production totale et créent jusqu'à 77 % des emplois du secteur primaire (FAO, 2001).
- 5 Agence d'évaluation environnementale des Pays-Bas (PBL) et Centre commun de recherche de la Commission européenne, «Trends in Global CO2 Emissions», 2012, p. 6.
- 6 PNUE, «Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction d'émissions», 2011, p. 8, www.unep.org.
- 7 Il est établi depuis longtemps qu'une augmentation de 1,5 à 2°C de la température constitue le seuil au-delà duquel le changement climatique deviendrait irréversible, appelant une action politique ambitieuse et urgente.
- 8 Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (GCRAI), Journée de l'agriculture et du développement durable 2012: «Lessons in Sustainable Landscapes and Livelihoods», www.cgiar.org/press-releases.
- 9 Foresight, «The Future of Food and Farming», 2011, p. 134, www.bis.gov.uk.
- 10 FAO, FIDA, PAM, «Réduction de la pauvreté: le rôle déterminant du financement de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural», 2002, p. 9, www.fao.org.
- 11 Les piliers de la sécurité alimentaire sont au nombre de quatre: la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité.
- 12 Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, «Volatilité des prix et sécurité alimentaire», 2011, www.fao.org/cfs.
- 13 La CIDSE opte pour le terme «agrocarburants», par opposition aux «biocarburants». Les «agrocarburants» sont des carburants liquides produits à partir de plantes cultivées selon des modèles agroindustriels à grande échelle. Les agrocarburants, tels que l'éthanol et le biodiesel, sont actuellement produits à partir de plantes telles que le maïs, le palmier à huile, le soja, la canne à sucre, la betterave, le colza, le colza-canola, le jatropha, le riz et le blé. Les «biocarburants», par contre, désignent des modèles de production à petite échelle, ainsi que des carburants liquides non industriels, fréquemment produits sur des installations exploitées en faire-valoir direct pour une consommation locale. Voir: Food First, «Agrofuels in the Americas», Chapitre II, p. 4, 2009, www.foodfirst.org.
- 14 Organisation des Nations unies, Déclaration universelle des droits de l'homme, www.un.org.
- 15 Bureau du Commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, www2.ohchr.org.
- 16 Olivier De Schutter, www.srfood.org.

- 17 Pour en savoir plus sur la manière dont les investissements agricoles par les acteurs du secteur privé et de l'agrobusiness ont un impact sur les pays du Sud, voir Entraide et Fraternité, Commerce International, 2012, www.entraide.be.
- 18 Reuters, «Glencore sees opportunities in US drought», 21 août 2012, www.reuters.com.
- 19 L'article 3.1 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques stipule qu'il incombe aux Parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives. Il appartient, en conséquence, aux pays développés parties d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes». Organisation des Nations unies, Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 1992, p. 5, www.unfccc.int.
- 20 Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Article 3.3, 1992, p. 6, www.unfccc.int.
- 21 «Toutes les Parties, tenant compte de leurs responsabilités communes mais différenciées et de la spécificité de leurs priorités nationales et régionales de développement, de leurs objectifs et de leur situation: (c) Encouragent et soutiennent par leur coopération la mise au point, l'application et la diffusion – notamment par voie de transfert – de technologies, pratiques et procédés qui permettent de maîtriser, de réduire ou de prévenir les émissions anthropiques des gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal dans tous les secteurs pertinents, en particulier ceux de l'énergie, des transports, de l'industrie, de l'agriculture, des forêts et de la gestion des déchets.» Voir: Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Article 4c, 1992, p. 7, www.unfccc.int.
- 22 Pour plus d'informations, y compris des études de cas sur la façon dont l'agriculture paysanne peut contribuer simultanément à l'atténuation et l'adaptation du changement climatique ainsi qu'à la réduction de la pauvreté, voir le document politique de Trócaire «Climate Change, Climate Action, Climate Justice», 2011, www.trocaire.org.
- 23 Un rapport publié en 2010 par la Banque mondiale a estimé que le coût de l'adaptation à un réchauffement de 2°C, sur la période 2010-2050, sera de l'ordre de 70 à 100 milliards d'USD par an. Voir: Banque mondiale, «Economics of Adaptation to Climate Change», Rapport de synthèse, 2010, p. XV–XVI, www.climatechange.worldbank.org.
- 24 FAO, «Towards sustainable food security: Women and sustainable food security», www.fao.org.
- 25 Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, «Sécurité alimentaire et Changement climatique, 2012, p. 63, www.fao.org/cfs.
- 26 La résilience aux catastrophes climatiques est étroitement liée au niveau de biodiversité sur la ferme. Voir: Altieri MA, «The scaling up of agroecology: spreading the hope for food sovereignty and resilience», 2012, www.agroeco.org.
- 27 On peut trouver des informations supplémentaires ainsi que des exemples spécifiques d'approches agricoles dites «intelligentes face au climat» dans une série de briefings politiques publiés par Misereor. Voir: www.misereor.org/publications/climate-change-and-justice.
- 28 FAO, Introduction aux concepts de la sécurité alimentaire, 2008, www.fao.org.
- 29 Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement (EICSTAD), «Agriculture at a Crossroads», 2008, p. 3, www.agassessment.org.
- 30 Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement (EICSTAD), «Agriculture at a Crossroads», 2008, p. 379, www.agassessment.org.
- 31 Olivier de Schutter, Agroécologie et droit à l'alimentation, 2011, www.srfood.org.
- 32 International Food Policy Research Institute (IFPRI), «Assessing the Land Use Change Consequences of European Biofuel Policies», <http://ec.europa.eu/trade>.



- 33 Groupe d'experts de haut niveau du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), «Sécurité alimentaire et Changement climatique», 2012, p.92, www.fao.org/cfs.
- 34 Il faut environ 500 ans pour remplacer 25 millimètres de terre arable; la profondeur minimale du sol pour la production agricole est de 150 millimètres. Voir: David Pimental, «Soil as an Endangered Ecosystem», Bioscience, 2000, www.bioone.org.
- 35 FAO, Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, 2012, www.fao.org.
- 36 CIDSE, «La volatilité des prix des produits alimentaires – Conséquences et impacts sur le droit à l'alimentation», 2011, www.cidse.org/resources.
- 37 CNUCED, «Assuring Food Security in Developing Countries under the Challenges of Climate Change: Key Trade and Development issues of a fundamental transformation of agriculture», 2011, www.unctad.org.
- 38 Selon l'Organisation mondiale de la santé, en 2008, on enregistrait plus d'1,4 milliard d'adultes, âgés de plus de 20 ans, en surpoids. Voir: www.who.int.
- 39 R. Beaglehole et al., «Priority actions for the non-communicable disease crisis», *Lancet*, vol. 377, n°9775, 2011, p. 1438–47, www.thelancet.com/journals.
- 40 S. J. Olshansky et al., «A potential decline in life expectancy in the United States in the 21st century», *New England Journal of Medicine*, Vol. 352, N°11, 2005, p. 1143, www.nejm.org.
- 41 La FAO prévoit que d'ici à 2050, la consommation moyenne de viande par personne sera 40 % plus élevée qu'en 2010 (+ 70 % dans les pays en développement). Voir: Rapport du HLPE du CSA, «Sécurité alimentaire et Changement climatique», 2012, p. 87, www.fao.org/cfs.
- 42 Foley et al., «Solutions for a cultivated planet», *Nature* 478, 337–342, www.nature.com.
- 43 *The American Journal of Clinical Nutrition (AJCN)*, 2003.
- 44 Les consommateurs d'Amérique du Nord et d'Europe produisent 95 à 115 kg de déchets/an/habitant, tandis que ce chiffre ne s'élève qu'entre 6 et 11 kg/an/habitant en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud / Sud-Est.
- 45 FAO, Gustavsson et al, «Global Food Losses and Food Waste», 2011, www.fao.org.
- 46 Ibid.
- 47 KPMG, «Expect the unexpected: Building business value in a changing world», 2012, www.kpmg.com.



Membres de la CIDSE



Autriche



Belgique



Belgique



Canada



Angleterre et
Pays de Galles



France



Allemagne



Irlande



Italie



Luxembourg



Pays-Bas



Portugal



Ecosse



Espagne



Suisse



Etats-Unis

La CIDSE est une alliance internationale d'organisations de développement catholiques. Ses membres s'efforcent d'éradiquer la pauvreté et d'instaurer la justice dans le monde selon une stratégie qui leur est commune. Les actions de plaidoyer de la CIDSE couvrent les domaines suivants: la gouvernance mondiale; les ressources allouées au développement; la justice climatique; l'alimentation, l'agriculture et le commerce durable ainsi que les entreprises et les droits humains.